

CONSEIL DU 1er ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 5 mai 2014

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Josy POSINE, M. Baptiste BOUSSARD, M. Loïc RAOUL, Mme Catherine TRONCA.

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

* * * * *

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, et à l'unanimité, M. Baptiste BOUSSARD et Mme Catherine TRONCA sont désignés secrétaires de séance.

* * * * *

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 13 avril 2014

M. Jean-François LEGARET demande si ce procès-verbal appelle des observations.

Il met aux voix le procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET précise que, conformément à la jurisprudence, le procès-verbal de la séance du mois de janvier – dernière séance de la précédente mandature - sera simplement communiqué, en fin de séance, sans délibération.

Il précise ensuite que de nombreux textes lui sont parvenus hors délais et qu'il proposera, par la suite, la procédure d'urgence pour ceux-ci. Il cite le vœu qu'il a adressé aux élus sur les rythmes éducatifs et une délibération concernant la subvention à GRS Paris-Centre.

Il évoque le projet de délibération qui lui est parvenue le vendredi 2 mai, concernant l'extension du tramway T3 du Pont du Garigliano à la Nation : il se dit surpris d'avoir reçu ce projet qui, aux termes de l'article L 2511-23 du CGCT, ne semble pas concerner le territoire de l'arrondissement.

M. Jean-François MOREL, Directeur général des services, précise que cette délibération ne figure pas dans l'ordre du jour complémentaire et qu'à ce titre, il n'est plus possible, légalement, d'invoquer l'urgence, qui nécessite un délai inférieur à 24 heures.

M. Jean-François LEGARET indique que la séance du jour revêt un caractère assez particulier puisqu'elle est l'occasion de procéder à des désignations qui répondent à une nécessité légale et réglementaire; mais il s'agit aussi de désigner les représentants aux différentes commissions

pluralistes mises en place au sein de la Mairie. Il ajoute que des discussions préalables ont eu lieu pour que les représentants des différentes composantes politiques au sein du Conseil puissent très librement suggérer des noms.

Il souhaite au préalable solliciter l'accord des membres du Conseil pour procéder à ces désignations à main levée plutôt qu'à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales. A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement sur cette proposition.

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au Comité de gestion de la première section du Centre d'action sociale de la Ville de Paris

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaires : M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, Mme Catherine SALVADOR, M. Loïg RAOUL; et en tant que suppléants : M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE et Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil de l'école maternelle de la Sourdière

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaire, M. Emmanuel CALDAGUÈS et, en tant que suppléant, M. Baptiste BOUSSARD.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïg RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil de l'école maternelle Saint-Germain-L'Auxerrois

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaire, M. Emmanuel CALDAGUÈS et, en tant que suppléant, M. Baptiste BOUSSARD.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïg RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil de l'école élémentaire d'Argenteuil

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaire, M. Emmanuel CALDAGUÈS et, en tant que suppléant, M. Baptiste BOUSSARD.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïg RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil de l'école élémentaire de l'Arbre Sec

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaire, M. Emmanuel CALDAGUÈS et, en tant que suppléante, Mme Martine FIGUEROA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïc RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil de l'école maternelle et élémentaire Cambon

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés en tant que titulaire, M. Emmanuel CALDAGUÈS et, en tant que suppléante, Mme Catherine MATHON.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïc RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil d'administration du collège Jean-Baptiste POQUELIN

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires, M. Emmanuel CALDAGUÈS et Mme Martine FIGUEROA, et en tant que suppléants, M. Baptiste BOUSSARD et M. Marc MUTTI.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïc RAOUL).

Désignation des représentants du Conseil du 1er arrondissement au conseil d'administration du lycée Pierre LESCOT

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires M. Emmanuel CALDAGUÈS, M. Baptiste BOUSSARD et M. Loïc RAOUL, et en tant que suppléants, M. Nicolas MARTIN LALANDE, M. Marc MUTTI et Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Validation du principe de la constitution des Commissions du 1er arrondissement

M. Jean-François LEGARET propose ensuite le principe de la constitution de commissions pluralistes pour délibérer de prérogatives habituellement dévolues au Maire d'arrondissement et dont il présente la liste.

Il lit rapidement le principe de la délibération: " Le Conseil du 1er arrondissement valide les principes généraux de constitution et de fonctionnement des commissions pluralistes associant majorité et opposition dont la liste est annexée. Leur composition est arrêtée à la proportion de deux élus pour la majorité et un élu pour l'opposition, exception faite de la fonction de président. Le Maire du 1er est président de droit de ces commissions, à l'exception du comité des marchés à procédure adaptée pour lequel un président sera désigné par le Conseil du 1er . Les désignations effectuées sont valables pour l'ensemble de la mandature sous réserve de délibérations modificatives. Pour chacune de ces commissions, il est possible de désigner les

personnalités qualifiées pour conseiller et éclairer les travaux de ces commissions."

Il présente ensuite la liste des commissions pluralistes: Commission d'attribution des places en crèches, Commission d'attribution des logements, Commission d'attribution des places en résidence pour les personnes âgées, Commission des dérogations scolaires, Commission de sélection des créneaux horaires du gymnase Suzanne Berlioux, Commission des animations et expositions, Comité des marchés à procédure adaptée, Comité de la médaille du 1er arrondissement, Commission des demandes d'inscription à la maison des associations, Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1er, Commission de concertation avec les institutions et avec les services publics du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET ouvre ensuite le débat sur le principe de la constitution de ces commissions, précisant que cette proposition est strictement conforme aux modalités de fonctionnement utilisées jusqu'à présent. Il estime par ailleurs que le 1er arrondissement présente le plus grand nombre de commissions pluralistes couvrant l'éventail complet des prérogatives d'un Maire d'arrondissement.

Il soumet donc ce principe, comme il l'avait fait lors de la précédente mandature, et souligne avoir personnellement apprécié les modalités de fonctionnement en rappelant que le bon fonctionnement des commissions a été rendu possible grâce à l'effort de disponibilité des élus d'opposition, qu'il salue, car ils sont moins nombreux. Pour lui, ces commissions ne peuvent avoir de sens et être efficaces que si tous les participants y sont présents.

Constatant qu'il n'y a pas de demande d'intervention, met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET propose ensuite de désigner pour ces commissions les titulaires et suppléants proposés à l'issue d'une concertation entre tous les membres du Conseil d'arrondissement.

Désignation des représentants à la Commission d'attribution des places en crèches

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, M. Loïc RAOUL ; et comme suppléants : M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine SALVADOR, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission d'attribution des logements

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Loïc RAOUL ; et comme suppléants : M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission d'attribution des places en résidence pour les personnes âgées

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine SALVADOR, M. Loïc RAOUL ; et comme suppléants: Mme Catherine MATHON, Mme Martine FIGUEROA, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission des dérogations scolaires

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Emmanuel

CALDAGUÈS, M. Baptiste BOUSSARD, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : Mme Catherine MATHON, Mme Martine FIGUEROA, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission de sélection des créneaux horaires du Gymnase Suzanne-Berlioux

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : M. Emmanuel CALDAGUÈS, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission des Animations et des Expositions

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : Mme Catherine MATHON, Mme Catherine SALVADOR, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN LALANDE, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au Comité des marchés à procédure adaptée

M. Jean-François LEGARET indique qu'il ne souhaite pas présider la commission des marchés à procédure adaptée pour ne pas être à la fois ordonnateur et comptable, en vertu des règles qui régissent les Finances publiques. Il propose donc la désignation de M. Marc MUTTI, adjoint spécial, comme président du comité des marchés à procédure adaptée. En tant que présidente suppléante, il propose Mme Catherine MATHON.

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que membres titulaires : M. Emmanuel CALDAGUÈS, M. Nicolas MARTIN LALANDE, M. Loïg RAOUL ; et, en tant que suppléants : Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au Comité de la Médaille du 1er Arrondissement

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Marc MUTTI, Mme Josy POSINE, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : M. Nicolas MARTIN LALANDE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission des demandes d'inscription à la Maison des associations

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : Mme Catherine MATHON, Mme Martine FIGUEROA, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN LALANDE, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 1er Arrondissement

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : M. Emmanuel CALDAGUÈS, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Loïg RAOUL ; et comme suppléants : Mme Catherine MATHON, M. Nicolas MARTIN LALANDE, Mme Josy POSINE,

Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants à la Commission de concertation avec les institutions et avec les services publics du 1er arrondissement

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires : Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, M. Nicolas MARTIN LALANDE, M. Loïc RAOU ; et comme suppléants : M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au Jury de l'opération Paris Jeunes Vacances

M. Jean-François LEGARET indique que sont proposés, en tant que titulaires: M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Loïc RAOUL ; et comme suppléants : M. Nicolas MARTIN LALANDE, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine TRONCA.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des représentants au Conseil d'administration du Conservatoire inter-arrondissements du Centre de Paris

M. Jean-François LEGARET indique que la désignation des représentants au Conseil d'administration du Conservatoire inter-arrondissements est retirée de l'ordre du jour parce que ce n'est pas le Conseil d'arrondissement qui va les désigner, mais le Conseil de Paris, sur proposition du Maire d'arrondissement.

012014038 - Autorisation donnée au Maire du 1er Arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux et de matériel pour les Associations à but non lucratif concourant à l'intérêt général, Syndicats, Services de la Ville, Etablissements publics municipaux

012014039 - Autorisation donnée au Maire du 1er Arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux et de matériel pour les Événements personnels et familiaux

012014040 - Autorisation donnée au Maire du 1er Arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux et de matériel pour les Personnes morales privées

012014041 - Autorisation donnée au Maire du 1er Arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux et de matériel dans le cadre de la programmation de l'animation locale de la Mairie du 1er Arrondissement

012014042 - Autorisation donnée au Maire du 1er Arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire de locaux en vue de l'organisation d'un tournage

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte de manière conjointe ces 5 projets de délibération.

M. Marc MUTTI rapporte ces cinq délibérations-cadres qui, dans le cadre du début de mandature, permettront au Maire du 1er arrondissement de signer avec des cocontractants, des occupants, des conventions, au cas par cas, durant les 6 années à venir. Il rappelle que, dans le cadre de la précédente mandature, avait été votée, en Conseil d'arrondissement, par deux fois, la mise en place de ces conventions-types. En début de mandature, cela permettra, selon lui, de fixer un cadre juridique pour les 6 années à venir.

Les cinq cas de figure différents autorisent Monsieur le Maire à signer au cas par cas avec cinq

"familles" d'occupants, dont trois à titre onéreux et deux à titre gratuit. Elles annulent et remplacent les votes de 2012 et 2014. Il tient à préciser, dans le cadre de la première délibération – qui concerne les associations à but non lucratif, les syndicats, les services de la Ville et les établissements publics municipaux – le fait que, dans la première délibération, qui concerne les associations à but non lucratif, est retiré, aux services de la Ville et établissements publics municipaux, un versement de caution. Cela constitue selon lui la principale différence par rapport à la délibération de 2012.

Il ajoute que cette délibération fixe un cadre juridique qui autorise le Maire à signer ces conventions au cas par cas. Il précise également que les annexes aux délibérations présentent les grilles tarifaires de location de ces locaux et matériels avec une césure au-delà et en deçà de 80 mètres carrés. Cependant, compte tenu de la fluidité qu'elles apportent dans la manière de gérer les locaux du 1er arrondissement, il propose de voter une par une les cinq délibérations.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 012014038, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 012014039, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 012014040, qui est adopté à l'unanimité. M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 012014041, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 012014042, qui est adopté à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET relève que le Conseil a achevé cette phase technique qui constitue une séance type de début de mandature.

Il donne la parole à Loïg RAOUL.

M. Loïg RAOUL rappelle que, durant le travail préparatoire au Conseil, les représentants du Conseil aux différents Conseils de quartier avaient également été nommés, alors que cela ne figure pas dans l'ordre du jour.

M. Jean-François LEGARET lui répond que ce sujet a fait l'objet d'une interrogation, mais ajoute que, lorsque ces désignations ont été effectuées, s'appliquaient encore les notions de quotas, de collèges, tandis qu'aujourd'hui, la composition des Conseils de quartier est complètement ouverte, ce qui lui semble contradictoire avec la désignation des élus. Il insiste sur le fait que les Conseils de quartiers sont ouverts de manière très libre à toute personne élue, représentant d'association, simple habitant, commerçant. La formule ouverte n'est pas possible dans certains Arrondissements, mais l'est tout à fait, selon lui, dans le 1er arrondissement, et se pratique aisément.

Mme Catherine MATHON ajoute alors qu'en 2008, des binômes avaient été institués, et que chaque élu était représenté, d'une certaine manière, dans un Conseil de quartier. Elle confirme que la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier est très libérale et qu'elle a permis un fonctionnement satisfaisant permettant à chacun de participer à la vie municipale. Elle affirme que chaque élu est le bienvenu dans le Conseil de quartier où il lui semble utile d'être présent. Cela permet selon elle de ne pas être trop "cantonné". Elle se félicite de cette formule, dans la mesure où la présence des élus peut même tourner, au sein des Conseils. Cela permet aux membres des Conseils de quartier de voir les élus et de les interroger. Elle indique cependant avoir posé une seule réserve auprès des élus : ne pas prendre part aux votes qui permettent généralement de valider une dépense, pour laisser les membres libres de leur choix de

dépenses.

* * * * *

2014 DEVE 1006 - Dénomination "Saint-John Perse" à l'allée ouest du Jardin Nelson Mandela, rue Berger (1er)

2014 DEVE 1008 - Dénomination "Elsa Triolet" à l'allée nord-sud du Jardin Nelson Mandela, rue Berger (1er)

M. Jean-François LEGARET rapporte ensuite de manière conjointe ces deux projets de délibération de dénominations d'allées dans le jardin Nelson MANDELA, le jardin des Halles.

Puis il résume rapidement les motifs concernant SAINT-JOHN PERSE, rappelant la notoriété mondiale de ce poète français, de son vrai nom Alexis LEGER, qui a mené conjointement une brillante carrière de poète et une brillante carrière de diplomate puisqu'il a exercé des fonctions très importantes en étant, notamment, le principal collaborateur d'Aristide BRIAND, ministre des Affaires étrangères de 1925 à 1931, puis secrétaire général des Affaires étrangères. Il ajoute que cet homme tient une place tout à fait primordiale dans le rayonnement de la francophonie et la littérature française dans le monde puisqu'il a été traduit dans toutes les langues et a laissé une très grande œuvre poétique. Il rappelle qu'il existait une allée nommée SAINT-JOHN PERSE dans le jardin des Halles avant qu'il ne soit détruit, dans sa composition antérieure. Ceci constitue donc, selon lui, un heureux retour de SAINT-JOHN PERSE à proximité de l'emplacement où une dénomination lui avait été attribuée. Il rappelle ensuite qu'Elsa TRIOLET est née en 1896 à Moscou, de son nom de naissance Ella KAGAN, et morte en 1970, a été élevée dans un milieu intellectuel, a appris le français très jeune, étudié l'architecture à partir de 1913, avant de se découvrir une passion pour la poésie, notamment avec la figure très charismatique de Vladimir MAIAKOVSKI, qui épousera plus tard sa sœur aînée. Elle quitte la Russie pour Paris, épouse d'abord André TRIOLET, officier français avec qui elle partira à Tahiti, avant de rencontrer Louis ARAGON, avec qui elle a formé un couple qui a illustré de manière très emblématique la littérature française avec notamment Les yeux d'Elsa. M. Jean-François LEGARET se dit alors très favorable à cette dénomination dans le jardin des Halles, au regard de cette personnalité marquante.

Il tient ensuite à faire observer qu'avant les modifications du Jardin des Halles, il existait une allée Louis Aragon dans le secteur des Halles. Louis ARAGON s'étant par ailleurs vu attribuer une rue dans Paris. Il considère que cela est dommage et aurait trouvé intéressant que l'on associe, dans le Jardin des Halles, les noms de Louis ARAGON et d'Elsa TRIOLET. Il aurait ainsi préféré une dénomination conjointe rappelant la mémoire et l'œuvre fusionnelle entre Louis ARAGON et Elsa TRIOLET. Il rappelle par ailleurs avoir eu l'honneur d'inaugurer avec Jean RISTAT et les amis de Louis ARAGON une plaque sur la maison de la rue de la Sourdière où Louis ARAGON et Elsa TRIOLET ont habité pendant longtemps, avant de déménager sur la rive gauche.

Il ajoute également avoir présenté devant le Conseil de Paris la liste des dénominations des allées du jardin des Halles jusqu'à sa destruction. Il cite : Louis ARAGON (nom qui en est parti, ce qu'il regrette), Blaise CENDRARS, Jules SUPERVIELLE, André BRETON, SAINT-JOHN PERSE, Federico GARCIA LORCA, Pierre EMMANUEL. Il déplore que ces noms très importants de la poésie française ne soient plus honorés et il souhaiterait un vœu à ce propos. Il répète que ces très grands noms de la poésie française ont ainsi perdu leur dénomination dans le secteur du 1er arrondissement et le Jardin Nelson MANDELA, et ne sont pas non plus présents ailleurs dans Paris. Il exprime à nouveau son regret à propos de cette question qui lui paraît importante. Il cite ensuite la rue Victor Baltard, qui a disparu alors que ce dernier mériterait d'y être honoré. Il évoque également une place René Cassin, affirmant que

l'aménagement actuel ne constitue pas une réelle place en tant que telle, à ses yeux. Il ajoute avoir proposé, devant le Conseil de Paris, d'honorer – Monsieur SCHAPIRA lui ayant répondu qu'il trouvait cette idée tout à fait recevable –, dans le cadre du Jardin Nelson MANDELA, le fait que Nelson MANDELA et René CASSIN soient tous les deux des Prix Nobel de la Paix, sur le même site. Il rappelle alors que René CASSIN est le seul Français Prix Nobel de la Paix.

Il cite ensuite la disparition du Jardin LALANNE, estimant que le nom des LALANNE est très significatif et qu'il pourrait être utile de rappeler cette dénomination. Il répète avoir formulé cette proposition en Conseil de Paris et suggère d'adopter un vœu affirmant que le Conseil du 1^{er} arrondissement souhaite que la Mairie de Paris fasse des propositions pour que des dénominations, de préférence dans le périmètre du Jardin Nelson MANDELA, honorent les noms prestigieux de Blaise CENDRARS, Jules SUPERVIELLE, André BRETON, Federico GARCIA LORCA, Pierre EMMANUEL. Le vœu indiquerait également qu'il aurait semblé plus judicieux d'unir dans un même hommage et une même dénomination Louis ARAGON et Elsa TRIOLET, plutôt que de les séparer dans deux arrondissements de Paris.

Il demande aux élus s'ils acceptent la discussion sur ce vœu, présenté séance tenante, ce qui est accepté à l'unanimité.

Objet : Vœu déposé par le Conseil du 1^{er} Arrondissement, relatif aux dénominations de voies dans le périmètre du Jardin Nelson Mandela (1^{er}). Vu l'article L 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil du 1^{er} Arrondissement, qui prévoit que le Conseil du 1^{er} Arrondissement peut émettre des vœux sur toute affaire concernant l'arrondissement ; Considérant les travaux de réaménagement du Jardin des Halles ; Considérant que ces travaux ont conduit à la disparition de voies et d'allées, dont la plupart étaient dédiées à des poètes ayant marqué de leur empreinte la littérature française ; Considérant les projets de délibération 2014 DEVE 1006 et 1008, relatifs à la dénomination « Saint-John Perse » à donner à l'allée ouest du Jardin Nelson Mandela et « Elsa Triolet » à son allée nord-sud ; Considérant qu'il est regrettable que la création d'une allée « Elsa Triolet » s'accompagne de la suppression de l'allée « Louis Aragon », alors même que ces deux poètes sont intimement liés dans l'histoire de la poésie française du 20^{ème} siècle ; Considérant qu'il serait regrettable que les dénominations des voies dans le périmètre du Jardin Nelson Mandela ne rendent pas à d'illustres poètes – Blaise Cendrars, Jules Supervielle, André Breton, Pierre Emmanuel et Federico Garcia-Lorca - la place qui était la leur dans l'ancien Jardin des Halles ; Sur la proposition de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er}, et sur sa présentation ; Le Conseil du 1^{er} arrondissement ; EMET LE VŒU que dans le périmètre du Jardin Nelson Mandela (1^{er}), des dénominations de voies viennent honorer les poètes Blaise Cendrars, Jules Supervielle, André Breton, Pierre Emmanuel et Federico Garcia-Lorca.

qu'une dénomination de voie, dans ce périmètre, vienne unir dans un même hommage, Elsa Triolet et Louis Aragon.

M. Jean-François LEGARET met le vœu aux voix. Il est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 Abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïc RAOUL).

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 2014 DEVE 1006, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de délibération 2014 DEVE 1008, en espérant qu'il sera tenu compte – sachant qu'il n'est pas possible d'amender une délibération

lors du débat au Conseil d'arrondissement – d'un amendement présenté au Conseil de Paris suggérant d'associer le nom de Louis ARAGON à celui d'Elsa TRIOLET. Ce projet de délibération reçoit un avis favorable à l'unanimité.

* * * * *

Communication sur le projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 1er arrondissement du 27 janvier 2014

M. Jean-François LEGARET donne communication du procès-verbal de la dernière séance de la précédente mandature, en précisant précise qu'il n'y a pas de vote, mais qu'il s'agit d'un "dont acte".

Le Conseil prend acte de la communication.

Communication sur des validations de candidatures aux Conseils de quartier

M. Jean-François LEGARET donne communication des demandes d'inscription aux Conseils de quartier, Palais-Royal, de Mme Sylvie BOULLE, et Les Halles, de Mmes Christine FORISSIER et Thaïs ANDREANI.

Le Conseil valide ces candidatures.

* * * * *

Proposition d'adoption de la procédure d'urgence

M. Jean-François LEGARET propose ensuite de passer aux délibérations hors délais et à l'ordre du jour supplémentaire. Il propose de voter l'urgence.

M. Loïg RAOUL se dit favorable à la procédure d'urgence, mais uniquement sur le projet de délibération DJS 69

M. Jean-François LEGARET propose le vote sur la procédure d'urgence pour la 2014 DJS 69 – Subvention et convention avec l'association GRS Paris-Centre. Le Conseil approuve ce recours à l'unanimité.

M. Jean-François LEGARET propose le vote sur la procédure d'urgence concernant le vœu sur les rythmes éducatifs, déposé par le Conseil du 1er Arrondissement et proposé par M. Emmanuel CALDAGUÈS. Le Conseil approuve ce recours par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, M. Loïg RAOUL).

DJS 69 – Subvention et convention avec l'association GRS Paris-Centre

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Martine FIGUEROA, qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Martine FIGUEROA rapporte que cette délibération a été élaborée en collaboration avec la Mairie du 1er, pour un montant de 38 000 euros plus 2 000 euros de subvention exceptionnelle, soit 40 000 euros, pour cette association importante dans le quartier, qui permet aux jeunes de pratiquer la gymnastique rythmique. Elle propose un avis favorable.

M. Loïg RAOUL se félicite de l'augmentation de la subvention, de 38 000 en 2013 à 40 000 en 2014 – même si 41 000 euros étaient demandés. Il loue cet effort supplémentaire réalisé en 2014. Il rappelle que l'association est sous convention d'objectifs et qu'elle remplit ses objectifs chaque année. Il rappelle également les beaux résultats sportifs de l'association. Il s'en félicite à

nouveau.

Mme Martine FIGUEROA ajoute que, depuis 2009, la subvention a beaucoup augmenté – en même temps que le nombre d'adhérents – passant de 29 000 euros en 2009 à 38 000 euros, soit environ une augmentation de 23%. Elle confirme être très à l'écoute de cette association et le fait que la Mairie de Paris a validé la demande de Monsieur le Maire.

M. Jean-François LEGARET rappelle les 293 adhérents et les résultats remarquables de cette association, qui constitue le principal fleuron de l'activité sportive de l'arrondissement. Il exprime sa fierté à cet égard.

Mme Martine FIGUEROA cite également Judo Paris-centre, qui vient de recevoir 3 deuxièmes Dan, bien qu'elle soit une petite association.

M. Jean-François LEGARET relève ainsi que l'arrondissement présente deux principaux fleurons.

Il met aux voix l'avis favorable proposé. Le projet de délibération 2014 DJS 69 reçoit un avis favorable à l'unanimité

Vœu – Aménagement des rythmes éducatifs

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUÈS qui présente ce projet de Vœu.

M. Emmanuel CALDAGUÈS souligne que le sujet de l'aménagement des rythmes éducatifs a suscité et suscite beaucoup de débats, et que le Maire du 1^{er} arrondissement et certains élus de l'arrondissement ont pris de nombreuses initiatives. D'abord, en participant, avant la mise en place, au printemps, de la réforme, à Paris, à tous les débats et réunions d'information sur le sujet. Il rappelle qu'un vœu avait même été adopté par le Conseil d'arrondissement, qui demandait le report de la réforme – possibilité laissée par le décret – à septembre 2014, ce qui n'avait pas été le choix de la Mairie de Paris.

Il rappelle que certains dysfonctionnements, réels, ont été constatés et exprimés au sujet de la réforme. Ces dysfonctionnements avaient été évoqués avec les autres acteurs de la communauté éducative. Selon lui, beaucoup de ces difficultés se sont malheureusement vérifiées. La réforme a ainsi été mise en place très rapidement sans avoir fait l'objet, à ses yeux, de concertation, a soulevé des problèmes de repères des enfants au sein de l'école entre l'éducation et le périscolaire. La réforme avait également fait apparaître le manque de formation des animateurs, les difficultés des associations et des partenaires à intervenir au sein de l'école. Le fait que les enfants, notamment de maternelle, passaient beaucoup trop de temps à l'école est également apparu, de même que les pertes de repères entre les enseignants et les animateurs et les représentants d'associations. Il ajoute avoir constaté, au fil de l'année scolaire, des difficultés assez considérables, notamment en maternelle. Il cite ainsi le cas d'une école maternelle de l'arrondissement où 25% des enfants ne viennent pas le mercredi matin, parce qu'ils sont fatigués, ont des difficultés à suivre l'apprentissage éducatif tout au long de la semaine. Il précise que ce chiffre lui a été cité par une directrice.

En parallèle, il dit avoir assisté à une forme de déni de la part de la Ville de Paris, une sorte de chape de plomb, affirmant que « tout était merveilleux et extraordinaire et se déroulait très bien, malgré de petits dysfonctionnements nécessitant de petits réglages ». Il fait référence à des déclarations publiques du Maire de Paris ou du Ministre affirmant que les communes étaient satisfaites de la réforme, alors que les comités de suivi, le CICA organisé, les conseils d'école – qui ont notamment émis un vœu transmis au directeur académique du premier degré, qui n'a pas reçu de réponse – ont transmis des remontées très négatives sur ce sujet.

Il ajoute que le Vœu présenté doit permettre de parler, à nouveau, de cette question et de préparer une nouvelle concertation, sur la base de la réécriture du décret qui semble être prévue par le nouveau gouvernement, avec le nouveau Ministre de l'Education nationale, qui valide, selon lui, en quelque sorte, les critiques et inquiétudes exprimées durant l'année scolaire. Selon ses informations, le décret a pour projet d'imaginer le regroupement des ateliers périscolaires en une seule demi-journée. Ce qui, précédemment, était pour le gouvernement et la Mairie de Paris totalement impossible. Cette réécriture valide ainsi, selon lui – et il s'en félicite – la prise de conscience que la forme ne fonctionne pas de manière satisfaisante et doit être améliorée. Le Vœu reprend la liste des différents problèmes et propose un véritable audit de la situation.

M. Emmanuel CALDAGUÈS rappelle que le Maire de Paris avait promis deux audits, l'un sur les maternelles et l'autre sur les écoles élémentaires. Il reconnaît que le premier, sur les maternelles, s'est déroulé mais n'a été que peu diffusé – il reconnaît l'avoir obtenu auprès de l'Hôtel de Ville. Il considère cependant que cet audit est décevant, notamment dans la mesure où il a été remis au mois de décembre et que rien ne s'est produit depuis. Il cite la conclusion: "Au final, un manque, actuellement, de critères objectifs, nécessitant la construction d'indicateurs pour les phases suivantes de l'évaluation". Il affirme souhaiter aujourd'hui un véritable audit sur la situation dans les écoles maternelles et élémentaires à Paris, ainsi qu'une transparence sur le coût de la réforme.

Il ajoute que la possibilité de regrouper les ateliers de l'ARE en une seule demi-journée – prévue dans le prochain texte – permettant de passer de 9 demi-journées d'enseignement à 8, offre une opportunité d'améliorer la situation car le regroupement en 3 heures permettrait d'aller en dehors de l'école pour suivre les activités périscolaires, ce qui n'est pas possible avec seulement 1h30 aujourd'hui. Il souligne que, même dans un petit arrondissement comme le 1er, il est impossible d'aller au gymnase, au Louvre ou au Musée en herbe en 1h30 avec des enfants qui doivent avoir une récréation et se changer. Cette évolution permettrait ainsi de libérer les locaux scolaires et d'éviter la confusion et la perte de repères constatée aujourd'hui, selon lui. Cela permettrait également d'améliorer la qualité des activités proposées, à condition qu'une réelle réflexion soit menée sur l'objectif réel de la réforme – en déterminant s'il s'agit de donner ça et là des enseignements sur des activités diverses, détachées du projet de l'école, ou d'une véritable stratégie. Il faut, pour lui, mener à nouveau une réflexion sur le contenu des ateliers et les personnes qui les conduisent. Cela rejoint la question de la sélection des partenaires, insatisfaisante, à ses yeux, aujourd'hui.

Il propose donc d'adopter ce Vœu.

Objet : Vœu déposé par le Conseil du 1er Arrondissement, relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013. Vu l'article L 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article 17 du Règlement Intérieur du Conseil du 1er Arrondissement, qui prévoit que le Conseil du 1er Arrondissement peut émettre des vœux sur toute affaire concernant l'arrondissement ; Considérant qu'en Mars 2013, le Maire de Paris a décidé d'appliquer dès septembre 2013 le décret de Vincent Peillon modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; Considérant que cette décision n'a pas permis la mise en place de cette réforme dans de bonnes conditions et que la phase de concertation a été escamotée ; Considérant que la Mairie de Paris a dû faire face à de nombreux mouvements de contestation de la part des personnels de l'Education nationale, de ses propres personnels, mais également des parents d'élèves ; Considérant les nombreux dysfonctionnements constatés et les premiers éléments d'évaluation de cette réforme, tels que : la qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers périscolaires ; l'insuffisante formation des animateurs en charge de ces ateliers, particulièrement les animateurs des associations/groupements partenaires de la Mairie de Paris ; l'absence de contrôle des associations/groupements partenaires retenus par la Mairie pour organiser les

ateliers ; l'absence de réelle procédure transparente de désignation ; la sécurité des enfants (pendant les ateliers et lors des flux d'entrées et de sorties) ; l'information des parents ; la concertation avec les directeurs d'écoles ; la fatigue des enfants ; une réforme particulièrement inadaptée aux enfants de maternelle ;

Considérant que les demandes de précisions sur le coût de cette réforme ont été laissées sans réponse ; Considérant les évolutions proposées par Benoît HAMON, Ministre de l'Education nationale pour l'application de cette réforme ; Sur la proposition de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er, de M. Emmanuel CALDAGUÈS, 1er Adjoint au Maire du 1er chargé des affaires scolaires, des affaires sociales, de la santé, de la solidarité, du logement et de la lutte contre l'exclusion et de M. Baptiste BOUSSARD, conseiller délégué chargé des écoles, des activités scolaires et périscolaires et du commerce de proximité ; Sur proposition de M. Emmanuel CALDAGUÈS, 1er Adjoint au Maire ; Le Conseil du 1er arrondissement ; EMET LE VŒU que la Maire de Paris présente et rende public un bilan exhaustif sous tous les aspects précités de l'application de la réforme des rythmes éducatifs dans le 1er arrondissement et plus généralement à l'échelle de Paris. que la Maire de Paris indique le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique périscolaire à Paris.

Mme Catherine MATHON indique avoir écouté les arguments et les griefs de M. CALDAGUES. Elle y ajoute le problème de la sécurité. Elle connaît deux exemples en la matière, dont un significatif, et ajoute que ces questions de sécurité devraient motiver une refonte du décret et du fonctionnement de l'aménagement des rythmes scolaires.

Mme Martine FIGUEROA ajoute que, s'il est extrêmement important de parler des enfants, il ne faut pas oublier les associations, qui ont été obligées de licencier, notamment une association, dans le 1er arrondissement, qui assurait des babysittings, le soir, et qui a dû licencier le poste qu'elle avait mis en place pour assurer toute la semaine et le mercredi matin.

M. Loïc RAOUL souhaite formuler une explication de vote. En préalable, il affirme n'avoir jamais fait partie de ceux qui auraient pu affirmer que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes s'agissant de l'aménagement des rythmes éducatifs. Il reconnaît avoir lui aussi entendu les critiques, notamment auprès de l'école voisine de son lieu d'habitation. Il ne se considère pas naïf sur ce sujet, mais estime, pour autant, que le vœu semble trop impatient. Il rappelle qu'un organisme indépendant a été désigné pour étudier les impacts de cet aménagement et de cette mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. Il renvoie à la commission parisienne de suivi de la mise en place de la réforme, dans laquelle siègent tous les maires d'arrondissement. Elle présentera les conclusions de son rapport et des évolutions seront proposées avant la prochaine rentrée, de manière évidente, selon lui.

M. Baptiste BOUSSARD considère pour sa part que des actions d'urgence doivent être menées. Il indique être lui-même parent d'enfants scolarisés dans l'école maternelle de Saint-Germain-L'Auxerrois. Il relève une nette différence entre le comportement de sa fille l'année précédente et cette année, avec une très grande fatigue, une grande confusion – sa fille ne sachant plus si elle a été à l'école, en récréation ou autre. Il note une volonté de tous les parents, des directeurs d'établissement, du corps enseignant, de mettre en place une modification très rapide pour que tous retrouvent de la sérénité sur le plan scolaire.

M. Jean-François LEGARET souhaite réagir sur l'impatience évoquée par M. RAOUL. Il précise qu'il s'efforce toujours de prendre le meilleur des différents arguments exposés, mais considère que c'est le Maire de Paris qui a fait preuve d'impatience en voulant appliquer, contre vents et marées, cette réforme à la rentrée 2013. Il rappelle qu'une grande majorité de Maires, en France, ont, selon lui, sagement considéré que ce décret créait de nombreuses difficultés et qu'il fallait au minimum se donner une année pour travailler activement et intelligemment sur la mise en place de cette réforme. Il n'en n'a pas été ainsi à Paris, d'après lui. Il estime que la rentrée

s'est déroulée dans des conditions difficiles et que la réforme a mal démarré parce qu'elle était mal anticipée, que les associations qui ont été désignées à l'issue d'une procédure pas très rigoureuse ni très transparente – puisqu'il ne s'agissait pas de marchés en tant que tels – étaient, pour certaines d'entre elles – même s'il ne souhaite pas généraliser – inexpérimentées et n'avaient absolument pas la maîtrise de la manière de gérer des enfants, en particulier de maternelle. De nombreux cas de difficultés ont ainsi existé, selon lui. Il prend l'exemple du 1er arrondissement, en évoquant les échos qu'il reçoit des conseils d'établissements – et, de manière plus intense, dans les écoles maternelles, comme M. BOUSSARD l'a indiqué – pour considérer que le bilan de cette réforme ne recueille pas un consensus large et positif en faveur de cette réforme.

Il ajoute que le nouveau Ministre, Benoît HAMON, a annoncé une rectification – même si le cadrage de cette rectification lui semble difficile à cerner, ce qui induit une situation assez insaisissable, avec la démission d'un haut responsable de l'Education nationale, et assez fortement chahutée. Il estime avoir été, pour sa part, de bonne volonté, en considérant que, même s'il était contre la mise en application de cette réforme à la rentrée 2013, il ne fallait en aucun cas pénaliser les enfants en s'en servant comme de "cobayes". Il pense avoir fait le maximum, dans le 1er arrondissement, pour que la réforme se passe bien. Malgré ces efforts, il répète que les ressentis sont largement négatifs, pour ne pas dire extrêmement agressifs, même de la part de certains parents, qui considèrent qu'il sont placés dans une situation qui devient ingérable et que cette réforme déséquilibre le temps scolaire et la manière dont un enfant de maternelle, notamment, appréhende son processus éducatif, tout cela étant très perturbant. Toutes ces questions semblent donc légitimes à ses yeux, et le fait d'émettre un vœu pour souhaiter une vraie évaluation de la réforme, de manière objective, ne lui apparaît pas extravagant. Il ajoute que le vœu se borne à mentionner des questions relativement simples, sur la qualité des activités dispensées, l'insuffisante formation des animateurs, l'absence de contrôle de ces associations, la procédure de désignation, l'insécurité des enfants, l'information des parents, la concertation avec les directeurs d'école, la question de la fatigue des enfants qui revient dans toutes les discussions, et la question que personne ne peut éluder, selon lui, de la bonne justification de la mise en place d'une telle réforme dans les écoles maternelles. Il indique ainsi que les enfants de maternelle sont réveillés durant leur sieste pour participer aux activités périscolaires. Il indique avoir même assisté à une réunion, au rectorat de Paris, avec les Maires d'arrondissement, et que, lorsqu'il a posé cette question, le directeur de l'Éducation a répondu qu'en maternelle, les enfants dormaient beaucoup trop et qu'il était très positif de les réveiller durant la sieste et que, moins ils faisaient la sieste, mieux cela valait. Il précise qu'il ne fait que rapporter ce qu'il a entendu. Il ajoute qu'il ne préfère pas répéter ces propos dans tous les cénacles car, selon lui, s'il devait le dire devant des instituteurs et des maîtres d'école maternelle, il risquerait d'être fortement contesté, même si ces propos n'émanent pas de lui.

Il affirme avoir tout entendu sur cette question et estime que chacun est libre d'avoir l'opinion qu'il souhaite sur ce sujet, mais pense que demander, à ce stade, une évaluation de manière à déterminer intelligemment les propositions possibles pour induire des évolutions positives dans le cadre de cette réforme, constitue une bonne démarche. Tel est, selon lui, le sens du vœu, qui ne demande pas autre chose que cela.

M. Loïc RAOUL entend bien qu'une évaluation est nécessaire, mais ajoute qu'elle est prévue. C'est à ce titre qu'il trouve le vœu redondant et ne le votera pas.

M. Emmanuel CALDAGUÈS confirme qu'une évaluation est prévue, mais déplore que l'on ne sache pas du tout quand ses conclusions seront rendues. Il cite l'audit sur les maternelles, qui ambitionnait de tout examiner et tout remettre à plat avant de faire des efforts et qui devait être rendu en décembre. Il confirme que l'audit a été rendu – par parenthèse, il réaffirme que son but n'est pas de polémiquer pour polémiquer –, mais que la situation est aujourd'hui préoccupante

sur ce sujet majeur. Il n'est pas possible, d'après lui, d'attendre le prochain audit, dans ce contexte. Il déplore qu'aujourd'hui, la procédure du printemps dernier soit renouvelée, avec la sélection des associations, avec un même mode de désignation, la même absence de stratégie. La même situation va donc se reproduire selon lui, dans les mêmes conditions, en septembre, si aucune évolution n'est mise en place. Il n'est pas possible à ses yeux d'en rester là, mais il faut au contraire prendre conscience qu'un véritable problème existe, l'assumer – et il reconnaît que chacun peut faire des erreurs –, et ne pas persévérer dans l'erreur, ce qui serait fautif. Il reconnaît que M. RAOUL n'a pas pratiqué le déni sur cette question, mais souhaite que l'exécutif parisien cesse de le pratiquer.

Il affirme être de bonne volonté, mais déplore que l'audit rendu au mois de décembre ne formule aucune conclusion opérationnelle. Il ne souhaite pas que l'audit sur les écoles élémentaires ne produise ses conclusions qu'en 2015. Dans ce contexte, cette question relève bien, pour lui, d'une forme d'urgence, et il est nécessaire que le Conseil suggère, à son niveau, des pistes de modification. Il conclut que le déni sur un tel sujet n'est pas une attitude souhaitable.

M. Jean-François LEGARET met aux voix le projet de Vœu, qui est adopté par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD) et 2 voix Contre (Mme Catherine TRONCA, M. Loïc RAOUL).

* * * * *

M. Jean-François LEGARET indique que l'ordre du jour est épuisé et précise que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 2 juin à 18h00. Il ajoute qu'une note avec toutes les dates des Conseils d'arrondissement et des Conseils de Paris, jusqu'en décembre, sera distribuée.

Il suggère ensuite à Emmanuel CALDAGUÈS de communiquer à tous les élus l'audit auquel il a fait référence.

Puis il précise que le règlement intérieur du Conseil doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'élection et qu'il a proposé qu'une réunion se tienne sur ce sujet, dans le cadre d'une instance pluraliste, pour travailler sur la préparation de ce règlement, afin de pouvoir le mettre en place, de préférence, lors de la séance du début du mois de juillet, qui constituerait une bonne opportunité pour cela. Jusqu'à la mise en œuvre de ce nouveau règlement, il rappelle que c'est le règlement antérieur qui reste applicable. Comme c'est le cas après chaque élection générale, un débat et un vote seront organisés sur le nouveau règlement, au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'élection. Il estime raisonnable que la préparation de ce règlement s'effectue dans un délai d'un mois. La réunion évoquée pourra ainsi permettre de passer en revue les différents articles de ce règlement, pour que les propositions tiennent compte des souhaits des uns et des autres.

Puis, constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, il lève la séance et, conformément aux dispositions du règlement antérieur, il donne la parole à la salle, en rappelant que deux questions peuvent être posées par des personnes présentes dans le public, en deux minutes.

La séance est levée à 19h05

* * * * *

M. Jean-François LEGARET demande au public s'il a des questions à poser.

Mme FILOCHE souhaite poser des questions. La première porte sur la rue de Viarmes. Elle indique avoir constaté que l'immeuble concerné est complètement réhabilité de l'extérieur et,

pense-t-elle, aussi de l'intérieur, mais que, pour autant, des dépôts de voirie restent toujours dans la rue, avec des panneaux, notamment, qui sont beaucoup plus importants encore que par le passé. Elle pose donc à nouveau la question qu'elle avait déjà posée, se demandant si cette rue sera un jour débarrassée et nettoyée, dans la mesure où le site le mérite, avec cette réhabilitation qu'elle considère comme magnifique.

Deuxièmement, elle souhaiterait connaître la date de l'inauguration des plaques pour les enfants déportés et, dans la mesure où elle constate le départ de M. SAIAG, elle souhaiterait connaître l'avancement des travaux de la commission qui devait mettre à jour le nom des enfants dans la mesure où, à l'école de Saint-Germain-L'Auxerrois, ce n'est que l'année précédente que les registres de l'école ont été retrouvés, qu'ils n'avaient pas encore été attribués aux archives municipales et qu'ils ont servi à retrouver les noms des enfants.

M. Jean-François LEGARET lui répond qu'au sujet de la rue de Viarmes, des efforts doivent effectivement être produits avec les entreprises concessionnaires qui ont pris cette habitude pour la voirie et les travaux dans le secteur – habitude tolérée, mais même décidée par les services de la Mairie de Paris, selon lui. Il considère lui aussi qu'il n'est pas satisfaisant de laisser indéfiniment ces dépôts au même endroit et que des solutions devront être trouvées pour transférer ces "impedimenta" ailleurs, même s'il reconnaît qu'alors, de nouvelles protestations seront exprimées.

Il souhaite ensuite évoquer, au sujet du 42 rue du Louvre, les dispositifs mis en place pour empêcher la présence des SDF, pour regretter qu'ils aient été mis en place sans la moindre discussion, par une SEM de la Ville de Paris, sans que la Ville de Paris ne mène la moindre concertation avec la Mairie d'arrondissement. Il rappelle que le 1^{er} arrondissement présente de grandes associations caritatives qui mènent un travail de fond remarquable sur la question des gens de la rue. Cette question aurait selon lui dû être débattue. Il estime que la mise en place du dispositif – qui est voyant, brutal, rébarbatif, sans la moindre discussion – n'est pas de bonne pratique. Sous les colonnades de la rue de Viarmes, qui entourent la bourse du commerce, il rappelle qu'il y a également, traditionnellement, surtout durant l'hiver, des présences très bien acceptées, très bien installées, très bien tolérées, y compris des services de police qui sont très proches, au 40 de la rue du Louvre, de gens de la rue. Il plaide donc plutôt, pour sa part, pour que l'on "fasse le tri" sur la rue de Viarmes et que l'on essaie le plus possible de ne pas laisser ad vitam aeternam des charrettes, des remorques, ou des instruments et panneaux et barrières de chantier, mais que l'on ait une attitude compréhensive et humaine, en accord avec les associations qui sont présentes sur le secteur, pour les gens de la rue qui ont trouvé là, à ses yeux, des solutions acceptables et qui ne lui semblent pas causer de gêne aux riverains. L'absence de protestations de leur part en atteste selon lui.

M. Jean-François LEGARET reconnaît que certaines personnes posent problème. Pour autant, le fait de mettre en place un dispositif général, sans aucune concertation, lui paraît être une erreur et lui semble choquant comme procédé.

Concernant les plaques pour les enfants déportés, il passe la parole à Emmanuel CALDAGUÈS.

M. Emmanuel CALDAGUÈS confirme qu'à la fin de l'année précédente, des commémorations ont concerné l'école de l'Arbre Sec et le lycée Lescot, qui était une école élémentaire durant la guerre, et qu'une stèle a été érigée, devant la Mairie, pour les petits enfants qui avaient été déportés. Il ajoute qu'une autre commémoration doit concerner l'école d'Argenteuil, le collège et l'école Cambon, puisqu'il avait été décidé de procéder à la commémoration en deux parties.

La Mairie avait souhaité achever ces commémorations en début d'année, en étroite collaboration avec la Ville de Paris, ce qui n'a pas été possible pour des raisons d'agenda et de campagne électorale. L'adjointe au Maire de Paris avait ainsi souhaité qu'elles se déroulent

dans une période plus appropriée. Il ajoute avoir, à la demande du Maire, maintenu ces commémorations avant la fin de l'année scolaire, puisque les enfants ont déjà travaillé sur le sujet, que tous les enfants ont été identifiés – grâce aux travaux de la commission mise en place, dont M. Jean-François LEGARET salue le travail remarquable, avec la supervision de Régine LIPP qui représente l'association de Serge et Beate KLARSFELD.

Il précise qu'il ne sait pas si de nouvelles archives ont été retrouvées depuis la fin des travaux de cette commission. Puisqu'on lui signale que Saint-Germain-L'Auxerrois ne serait pas concerné, il répond que le choix avait été fait de ne pas mener les commémorations de la même manière dans les écoles maternelles, du fait du jeune âge des enfants. C'est la raison pour laquelle une stèle a été érigée pour les enfants qui étaient en âge d'être scolarisés en maternelle et même ceux qui n'étaient pas en âge d'être scolarisés.

Il exprime alors son espoir que cette commémoration puisse se dérouler d'ici la fin de l'année scolaire, en rappelant que la date avait été fixée avec l'Hôtel de Ville, via le protocole de la Ville, de telle sorte que, quelle que soit l'issue des élections, il y ait une continuité dans ces commémorations. Il ne peut pas, en revanche, communiquer la date exacte, dans la mesure où le contact est en train d'être repris avec Mme VIEU-CHARRIER qui est en charge de ce dossier. Il réaffirme, enfin, l'objectif de conclure ce dossier avant l'été.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme FILOCHE d'avoir posé cette question qu'il trouve tout à fait légitime. Il ajoute que la période actuelle doit permettre d'aboutir sur cette question et affirme par ailleurs qu'il assume le fait que, lorsqu'il a été interrogé sur l'opportunité d'organiser la cérémonie dans les mois qui précédaient l'élection municipale, il a fait part de son avis négatif, un avis que partageait M. RAOUL, avec lequel il avait abordé la question, et avec Mme VIEU-CHARRIER. Il aurait en effet été inapproprié et inopportun d'organiser une telle cérémonie durant la période préélectorale. Les élections passées, il souhaite maintenant l'organiser dans des délais raisonnables.

Mme BOURGUINAT relève que, durant la campagne électorale et depuis plusieurs années, la question de la fontaine des Innocents, qui a beaucoup souffert de l'outrage des ans, est évoquée. Elle estime que nombreux sont ceux qui sont sensibles à la dégradation de ce monument et qu'il offre un spectacle assez consternant. Elle fait référence à un article du journal Le Parisien, du jour, qui indique que pour l'Opéra Garnier, l'établissement avait récolté 1,7 million d'euros auprès de donateurs privés, et au fait que Madame HIDALGO avait indiqué, dans son programme de campagne, qu'elle n'était pas contre des opérations alliant fonds publics et fonds privés. Ce monument, sur l'espace public, très connu et tout à fait remarquable, lui semble approprié pour lancer une telle opération. Concernant les fonds publics, elle estime qu'à côté de l'investissement mobilisé pour la Canopée, pour le projet des Halles – et donc pour une architecture moderne –, il serait positif d'investir également pour le patrimoine. Concernant les fonds privés, au regard de la situation au centre de Paris, elle estime possible de trouver des sponsors. Cela nécessite cependant de lancer une opération en ce sens, mais elle juge que la période du début de mandat est favorable pour prendre une telle initiative, éventuellement en travaillant avec les conservateurs du Louvre, puisqu'une partie du monument et des frises est conservée au Louvre. Elle suggère donc de mettre en place un dispositif dans cette optique et rappelle qu'une estimation du coût et des méthodes à employer pour restaurer le monument avait été réalisée.

Elle souhaiterait savoir si M. le Maire a l'intention de lancer une initiative sur ce dossier. D'autre part, elle s'adresse aussi à M. Loïc RAOUL, dans la mesure où l'initiative doit être relayée à l'Hôtel de Ville, avant de réaffirmer que, selon elle, ce projet serait très intéressant pour le quartier et pourrait donner lieu à des animations culturelles. Elle cite alors l'exemple de la tour Saint-Jacques, avec l'organisation d'une exposition et d'autres manifestations.

Sa deuxième question concerne les CICA, dont elle rappelle qu'ils constituent depuis longtemps un sujet de discorde puisqu'on leur reproche d'être mal organisés. Elle indique s'être renseignée sur le sujet et avoir constaté que les "fautifs" étaient les associations, puisqu'il leur revient de se concerter, entre elles, et de proposer des sujets avant de demander au Conseil d'arrondissement un planning sur les sujets qu'elles souhaitent aborder, avec un rythme minimum d'un CICA par trimestre. Selon elle, pour pouvoir mener une concertation entre les associations, il est nécessaire de connaître la liste des associations inscrites au CICA. Elle ajoute qu'elle a constaté, dans le règlement encore en vigueur du Conseil d'arrondissement, qu'il est précisé que le responsable de la maison des associations peut contribuer à la coordination des associations pour prévoir les CICA. Elle demande donc à M. le Maire d'organiser une réunion avec la directrice de la maison des associations et les associations membres du CICA qui seraient intéressées pour organiser la planification des thèmes de CICA. Elle révèle que très peu de personnes étaient présentes lors du dernier CICA, mais estime pour autant qu'une redynamisation pourrait permettre de mieux se saisir de cet outil de démocratie participative qui peut s'avérer très précieux. Elle souhaiterait que le 1er arrondissement soit exemplaire à cet égard, puisque beaucoup d'associations y ont renoncé, mais qu'en même temps, une association, le CADEC, s'est chargée d'effectuer le bilan de ce dispositif dans les trois villes concernées (Paris, Lyon et Marseille), et en a tiré des indications très précises et intéressantes pour pouvoir utiliser efficacement le dispositif. Elle se dit personnellement très intéressée par ce dispositif et demande à nouveau communication de la liste des associations pour organiser une réunion avec la directrice de la maison des associations.

M. Jean-François LEGARET lui répond, concernant la fontaine des Innocents, qu'il est tout à fait d'accord avec ses propos, considérant que ce monument est dégradé et que sa dégradation s'accélère et est vraiment préoccupante. Il trouve préoccupante cette dégradation d'un des éléments majeurs du patrimoine du quartier des Halles. Il se dit favorable à l'idée qu'elle a émise d'envisager des levées de fonds auprès de sponsors, confirmant que d'autres monuments ont été sauvés ou restaurés grâce à la générosité et à des opérations de mécénat. Il considère que la fontaine des Innocents, même si les originaux des nymphes de Jean GOUJON sont au Louvre – et qu'il s'agit donc de copies avec une reconstitution, sur une des quatre faces, puisqu'à l'origine elle était appuyée sur l'immeuble et n'avait donc que trois côtés, le quatrième ayant été imaginé au XIX^{ème} siècle – présente une harmonie et une qualité exceptionnelles. A ses yeux, lorsque l'on se replonge dans la très abondante iconographie du quartier des Halles, gravures ou photographies anciennes, on rencontre souvent la représentation de la fontaine des Innocents, qui a toujours été considérée, à travers les âges, comme un des éléments majeurs du paysage architectural et patrimonial du centre de Paris. Il se dit donc très favorable à cette initiative et demande confirmation, auprès de Mme Catherine MATHON, du fait que des vœux du conseil de quartier des Halles ont déjà été formulés en ce sens. Cela démontre selon lui une demande relativement forte sur ce dossier, et il souhaite qu'elle puisse aboutir.

Mme Catherine MATHON confirme que M. le Maire était déjà intervenu pour demander la rénovation de cette fontaine et que le conseil de quartier des Halles avait émis un vœu présenté au Conseil d'arrondissement pour demander la rénovation de la fontaine. Ce vœu avait été adopté et présenté ensuite en Conseil de Paris, où il n'avait pas été retenu. Elle acquiesce aux propos de M. le Maire qui suggère de le relancer. Elle ajoute que certains membres du conseil de quartier s'attèlent à cette tâche et vont reprendre leurs démarches pour essayer d'obtenir la rénovation de cette fontaine qui se dégrade, ainsi que son socle. Elle précise avoir interrogé les services de la ville, qui lui avaient indiqué qu'une maintenance était assurée pour la plomberie, l'eau et le nettoyage, même si cela ne concernait pas la rénovation elle-même des pierres et constituait donc simplement une forme d'entretien minimum. Elle conclut que ce sujet occupe et préoccupe le conseil de quartier.

M. Loïg RAOUL, au-delà même de la fontaine, et de la priorité de sa rénovation, qu'il partage, considère que c'est l'ensemble de la place Joachim du Bellay qui pourrait être requalifié ou au moins faire l'objet d'une concertation avec les riverains et les associations du quartier, pour repenser l'ensemble de la place et son usage. Il ajoute que, sans vouloir engager la Ville, il lui semble que, dans les recommandations formulées par l'adjointe précédente, Danièle POURTEAU, dans le Programme d'investissement pour Paris, la fontaine des Innocents figurait à une place favorable. Il exprime donc son espoir sur ce sujet.

M. Jean-François LEGARET ne souhaite pas lancer un débat sur le PIPP, mais considère qu'il s'agit d'un document étrange qui existe alors qu'il n'est pas censé exister. Il ajoute qu'il est communiqué à tous les Maires qui sont proches du Maire de Paris et refusé aux Maires d'opposition. Il s'agit selon lui d'une légende qui dure depuis longtemps. Il serait utile, à ses yeux, d'avoir connaissance de la programmation de ce plan d'investissement pluriannuel pour Paris, arrondissement par arrondissement, pour les années à venir. Il ajoute que la Chambre régionale des Comptes a, par deux fois, demandé que le Maire de Paris communique un plan prévisionnel des investissements à tous les conseillers de Paris, au moment du débat sur les orientations budgétaires, ce qui n'a jamais été fait. Il relève que, de temps en temps, un élu ou un fonctionnaire "gaffe" sur le PIPP et y fait référence. Il ajoute que, lorsqu'il en demande communication, il lui est répondu qu'il n'existe pas. Il considère ce détail cocasse, jusqu'à un certain point.

D'autre part, il affirme ne pas être aussi sévère que Mme BOURGUINAT puisqu'il ne considère pas que ce sont les associations qui sont fautives dans le dossier du CICA et estime que personne ne peut s'exonérer de sa responsabilité. Il note le constat que les CICA qui, dans le 1er arrondissement, avaient plutôt fonctionné de manière satisfaisante durant les premières années d'application de la loi PML, ont vu leur action s'essouffler. Pour lui, il est devenu difficile de tenir des réunions significatives et denses de CICA. Il ajoute que, dans le 1er arrondissement comme dans d'autres, depuis 2001, les conseils de quartier se sont mis en place – alors qu'ils n'existaient pas en 1983 lors de la rédaction de la loi PML – et constituent des instances vivaces qui attirent du monde, dans lesquelles un nombre significatif de réunions se tient, avec des débats très denses. Il a ainsi l'impression que le CICA est devenu une "coquille vide" depuis la mise en place des conseils de quartier. Au-delà de ce constat, il se dit très attentif et très à l'écoute de propositions qui seraient de nature à redynamiser les CICA en leur donnant une autre signification. Leur formule actuelle, bien que strictement respectueuse de la lettre de la loi – même s'il entend le propos hors micro de Mme BOURGUINAT qui lui rétorque que, dans le 1er arrondissement, la loi n'est pas respectée puisqu'une seule réunion se tient par trimestre – ne peut pas suffire, d'après lui. Une réelle écoute des propositions est ainsi également nécessaire. Le cadre de la commission informelle de révision du règlement intérieur, qu'il a évoqué précédemment, pourrait peut-être permettre aux élus d'émettre des propositions et de réfléchir à cette question, mais il constate, lui aussi, que la fin de la précédente mandature, en ce qui concerne les CICA, n'a pas été la période la plus brillante et la plus intense de leur activité. Il estime possible de faire mieux en la matière.

Mme BOURGUINAT considère que, d'après le règlement du Conseil d'arrondissement, elle a le droit de répondre durant 2 minutes à l'intervention de M. le Maire, qui doit en durer 4, le total des débats ne pouvant excéder 45 minutes. Elle considère que le sujet est traité par la loi et ne doit donc pas faire l'objet d'une décision pour ou contre. Elle estime que la loi doit s'appliquer et ne peut faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'arrondissement. Elle ajoute que la différence majeure entre le CICA et le conseil de quartier est le fait que le CICA se déroule en présence des conseillers d'arrondissement et que le compte-rendu est publié et rendu public, et que le Maire a la possibilité de répondre à la demande des associations qui doivent être à l'origine de l'ordre du jour – elle note ainsi un dysfonctionnement dans le fait que le Maire fixait l'ordre du

jour –, selon le règlement des CICA. Aussi, durant le déroulement du Conseil d'arrondissement, il y a la possibilité, à la différence des conseils de quartier, de faire venir les services de la Ville. Elle dit se rappeler que les CICA les plus vertueux se sont déroulés lorsque des responsables de la Ville ou de la Préfecture de police venaient donner des explications sur différents sujets (eau, sécurité, etc.), ce qui n'est pas possible dans les conseils de quartier. Les CICA constituent ainsi, selon elle, un lieu où il est possible d'apprendre beaucoup du fonctionnement de la Ville, avec des informations de première main, auprès des services de la Ville. Si les thèmes pouvaient être choisis de manière collective par les associations, elle se dit persuadée que l'affluence connue plusieurs années auparavant pourrait être à nouveau obtenue. Elle estime que ce pari vaut la peine d'être tenté, avant de proposer d'organiser une réunion avec la directrice de la maison des associations, en faisant venir l'association spécialiste du fonctionnement des CICA, puisqu'elle est à l'origine de la loi. Cela permettrait d'obtenir, auprès de son responsable, un briefing précis sur les actions à mener pour faire vivre cette loi conformément à son esprit.

M. Jean-François LEGARET lui répond en précisant qu'à l'issue d'une séance de Conseil d'arrondissement, il était décidé de tenir une séance de CICA et que, dès que la date était arrêtée, il écrivait à toutes les associations membres en leur demandant de faire remonter les questions qu'elles souhaitent poser. Il précise que des réunions sans thèmes sont également possibles. Il précise également que le constat a été fait qu'avec des formules totalement ouvertes, les réunions étaient inefficaces. Il reprend ses exemples pour considérer que l'idée a alors été émise d'organiser des réunions sur des thèmes précis comme la circulation ou la propreté ou la sécurité, en y conviant les directions et les adjoints concernés. Il ajoute que, selon lui, le 1er arrondissement est le seul dans lequel les adjoints au Maire de Paris venaient avant 2001 pour évoquer toutes les thématiques des CICA et ont continué à le faire après 2001. Il confirme que certains adjoints sont ainsi venus pour des séances de CICA, ce qu'il considère comme très positif.

Il avait également été proposé, au moment où les CICA avaient une activité plus intense, d'organiser une quatrième réunion sur un sujet libre, à la suggestion des associations, après en avoir organisé trois sur des sujets spécifiques. Or, le constat a été fait que les propositions à l'issue des réunions avec sujets libres étaient trop modestes. L'expérience a ainsi conduit, selon lui, à privilégier des "figures imposées". Pour autant, il affirme n'être aucunement bloqué sur la possibilité d'envisager des évolutions sur ce sujet. Il se dit donc tout à fait favorable à une discussion avec les associations et avec la directrice de la maison des associations, même si, comme elle l'a rappelé fort justement, selon lui, une séance du CICA est une séance du Conseil d'arrondissement en présence des associations. Il revient donc au Conseil d'arrondissement de prendre ses responsabilités dans la nature et la qualité du dialogue qu'il entend avoir avec le monde associatif. Il estime que des marges de progressions significatives existent en la matière.

M. LE GARREC précise à M. le Maire qu'il vient de relire le règlement intérieur et que celui-ci ne précise pas le nombre de questions, mais seulement une durée maximum des débats de 45 minutes.

M. Jean-François LEGARET lui donne la parole.

M. LE GARREC fait référence aux propos de Mme BOURGUINAT évoquant une réunion tenue à Lyon sur le sujet des CICA pour indiquer qu'il y participait. Il lui indique qu'il est malheureusement d'accord avec elle sur la question des CICA et précise alors que, sur les milliers d'associations à qui cette organisation s'était adressée, seulement 37 réponses avaient été recueillies, dont 11 pour Paris. Le problème d'organisation des CICA est donc bien réel à ses yeux, et pas seulement dans le 1er arrondissement.

Il souhaite également revenir sur le sujet de la rue de Viarmes en rappelant à M. le Maire que le

fait d'utiliser une rue et un espace public nécessite une délibération du Conseil de Paris. Il estime donc que, si l'on souhaite, comme Mme FILOCHE, rendre sa liberté à cette rue – ce en quoi il lui donne raison –, une délibération du Conseil de Paris sera nécessaire. Il rappelle qu'une délibération en 2001 ou 2002 avait été votée concernant la demande de la voirie d'utiliser cette rue, ce qu'il avait regretté.

Il souhaitait formuler ces commentaires, en préalable, avant de poser ses deux questions.

En premier lieu, il rappelle que, le 27 avril, se tenait, à l'Hôtel de Ville et dans un certain nombre d'arrondissements, le jour de la déportation. Il exprime sa surprise d'avoir constaté que cette journée ne soit pas organisée pour commémorer la déportation dans le 1er arrondissement. Il souhaite savoir si une telle commémoration sera possible un jour, sachant que le 1er arrondissement n'a pas été épargné par la déportation

D'autre part, concernant les dénominations dans le jardin, il rappelle que les travaux de celui-ci ne sont pas encore achevés et que d'autres voies et allées pourront servir à des dénominations. Il dit regretter celle de Louis Aragon, qui existait par le passé, et suggère, en tant qu'habitant de l'arrondissement, que le vœu formulé fasse des propositions au regard du fait que le nombre d'allées sera moindre et qu'il est donc possible d'utiliser des morceaux de pelouse, des espaces, pour servir de support aux noms évoqués – qui lui conviennent parfaitement. Enfin, il suggère de donner le nom de LALANNE au nouveau jardin qui présente des jeux. Selon lui, il pourrait être demandé à la Mairie de Paris de replacer les deux éléphants de LALANNE qui ont été retirés.

M. Jean-François LEGARET n'exclut pas une nouvelle délibération concernant la rue de Viarmes. Il ajoute qu'il va rencontrer le nouvel adjoint en charge de la circulation, avec lequel il évoquera le statut de cette rue.

Concernant les dénominations dans le jardin Nelson Mandela, il considère que des grands noms de la littérature française méritent mieux qu'un morceau de pelouse. La proposition faite doit donc selon lui être suffisamment honorable. Concernant le fait de proposer à Madame LALANNE son nom au jardin conçu par MARQUET – qui est une partie du jardin qu'il apprécie, pour avoir été membre du jury et considérant que le travail mené est intelligent –, il estime peu probable qu'elle l'accepte et ne souhaite pas lui poser lui-même la question.

Au sujet du jour de la déportation, il répond avec regret que le Maire du 1er arrondissement était toujours convié, avant l'année 2001, à la cérémonie qui se tient à l'église Saint-Roch et qui est la messe solennelle du jour de la déportation – qui est d'ailleurs une journée nationale –, en présence du Maire de Paris, d'un représentant du Premier ministre, d'un représentant du Président de la République, d'un représentant du Président du Sénat et d'un représentant du Président de l'Assemblée nationale. Il indique avoir été convié à la cérémonie du jour de la déportation à l'église Saint-Roch au mois de mai 2001, en ayant eu l'honneur d'être assis à côté du nouveau Maire de Paris ; mais il n'a jamais, depuis, été invité à nouveau. Il affirme qu'il n'y a pas d'autre motif à son absence et qu'il ne va jamais dans les endroits où il n'est pas invité. Il répète donc, précisément et posément, qu'il n'est malheureusement plus invité à cette cérémonie et que s'il y était invité, il y participerait.

M. LE GARREC souhaite savoir si le 1er arrondissement va dorénavant commémorer cette journée. M. Jean-François LEGARET lui répond que les cérémonies patriotiques et tout ce qui concerne le monde de la mémoire, sous l'autorité de Josy POSINE, dépendent du Comité du souvenir, qui prend des initiatives et soumet des propositions au Maire qui s'efforce de les respecter scrupuleusement, dans toutes les journées qualifiées de cérémonies patriotiques, dans le 1er arrondissement. Si des initiatives devaient être prises pour cette journée, il en ferait part aux membres du Comité du souvenir, en leur demandant quel est leur souhait dans le 1er arrondissement et les initiatives qu'ils souhaitent prendre. Il exprime son accord pour poser cette

question, mais répète que le Maire du 1er arrondissement n'est pas convié à la cérémonie nationale qui s'y déroule.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il était présent aux cérémonies qui se sont tenues dans les synagogues, et notamment à Notre-Dame de Nazareth à l'occasion de la cérémonie du souvenir de la libération des camps de la mort, et qu'il y est présent tous les ans. Il répète qu'il est présent aux cérémonies auxquelles il est convié. Comme à la synagogue de la place des Vosges où a lieu, tous les ans, une très belle cérémonie dans, le IVème arrondissement, ou dans la synagogue de la rue de Notre-Dame-de-Nazareth dans le IIIème arrondissement, là où il se trouvait la semaine précédente, comme Mme la Maire de Paris.

Mme Josy POSINE précise qu'elle était présente à l'église Saint-Roch, le 27 avril, parce qu'elle y avait été conviée, mais qu'aucun représentant du Maire de Paris n'était présent. Elle tenait à le signaler. Elle ajoute que, lorsqu'elle est conviée à Notre-Dame-de-Nazareth, elle y va, de même que rue des Tournelles. Elle indique également avoir été présente au mémorial peu de temps auparavant.

M. Jean-François LEGARET constate que toutes les questions qui pouvaient être posées l'ont été, et il en remercie les auteurs, avant de lever la séance et de donner rendez-vous pour une prochaine séance du Conseil le 2 juin.

Rebondissant sur la question de Mme BOURGUINAT, il se tourne vers les membres du Conseil d'arrondissement et leur demande s'il ne serait pas possible de tenir une séance du CICA avant l'été, quitte à ce que cette séance soit très ouverte et, en tout cas, constructive pour débattre de la manière d'améliorer et de donner du sens à l'institution même du CICA. Il y est favorable et propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'y réfléchir avant d'en reparler le 2 juin.